

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE
SAINTE AGATHE DES MONTS

Procès-verbal des délibérations du conseil d'agglomération de Sainte-Agathe-des-Monts lors de la séance extraordinaire tenue le 21 mars 2023 à 19 heures, dans la salle de la place Lagny située au 2, rue Saint-Louis à Sainte-Agathe-des-Monts.

Présences :

Frédéric Broué
Chantal Gauthier
Sylvain Marinier

Marc Tassé
Hugo Berthelet
Nathalie Dion

Absences :

André Ibgby
Brigitte Voss

1. Ouverture de la séance extraordinaire

Tous les membres du conseil d'agglomération déclarent avoir reçu l'avis de convocation dans les délais requis.

Le président souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Le quorum étant constaté, le président procède à l'ouverture de la séance, en présence du directeur général et de la greffière adjointe; il est 19 h 01.

À moins d'indication contraire, le vote du maire ou du président de la séance n'est pas inclus dans le nombre des voix exprimées à l'égard de chacune des prises de décision.

AG2023-03-06

2. Adoption du procès-verbal

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 mars 2023 a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la séance à laquelle ils doivent l'approuver et qu'en conséquence la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

Il est proposé

ET RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 mars 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

AG2023-03-07

3. Projet financé par le Fonds de roulement – Agglomération

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de réserver, de temps à autre, les sommes nécessaires à la réalisation de certains projets, lesquels sont prévus au budget ou au programme triennal d'immobilisation adoptés par le conseil d'agglomération;

Il est proposé

ET RÉSOLU

Initiales	
Maire	Greffier

1. que le conseil autorise le financement à même les disponibilités du "Fonds de roulement - Agglomération" du projet dont la description ainsi que le montant attribué apparaissent ci-dessous :

Projet	Montant	Période
Achat de matériel informatique	10 000 \$	3 ans

2. que ce projet soit financé par le "Fonds de roulement - Agglomération" et remboursé selon la période indiquée au tableau, le tout débutant en 2024, et que le solde inutilisé en fin d'année soit retourné au capital libre du fonds.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4. Dépôt - Projet de règlement - Dépense et emprunt de 1 784 000 \$ pour effectuer des travaux de réfection et de réaménagement de rues pour la sécurisation du secteur de la Polyvalente des Monts et avis de motion (2023-AGEM-061)

La conseillère Chantal Gauthier dépose le projet de règlement numéro 2023-AGEM-061 décrétant une dépense et un emprunt de 1 784 000 \$ pour effectuer des travaux de réfection et de réaménagement de rues pour la sécurisation du secteur de la Polyvalente des Monts et donne un avis de motion que ce règlement sera soumis au conseil pour adoption, avec ou sans changement, lors d'une séance distincte et tenue au plus tôt le deuxième jour suivant la présente séance.

5. Période de questions portant exclusivement sur l'ordre du jour

6. Levée de la séance extraordinaire

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée sans autre formalité. Il est 19 h 03.

Le président de la séance,
Monsieur Frédéric Broué

La greffière adjointe
Anny Després

Initiales	
Maire	Greffier